

Délibération n°2020/08

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 et suivants ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 :

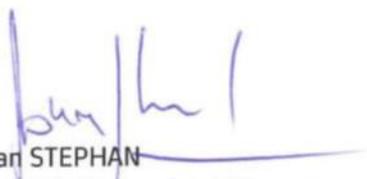
Objet : Mandat de négociation pour l'étude de faisabilité d'un « chinese track »

Le Conseil d'administration donne mandat de négociation au directeur afin d'étudier la faisabilité d'un « chinese track » sous réserve d'avoir des éléments qui précisent les modalités de mise en œuvre et de concrétisation de la démarche.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 12 mars 2020
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 13/03/2020